

LE 22 FÉVRIER 2018

**AVERTISSEMENT :** Toute ressemblance avec des personnes existantes est inévitable, mais indépendante de notre volonté !

### Voici la déclaration préalable de la CFDT que la direction ne veut pas inscrire dans le PV de réunion

L'année a commencé par des vœux de notre désormais ex-président, louant l'esprit d'innovation de l'ADEME et tout l'intérêt qu'il mettait dans le projet d'entreprise, le projet RH2020 et... le dialogue social. On y a cru, mais pas bien longtemps...

À l'occasion de la dernière réunion des DP, et d'une manière fort inhabituelle aux usages de l'instance, la CFDT a fait une déclaration préalable en début de séance, à laquelle s'est associé le SNE :

« En raison de nombreuses remarques de la direction montrant son mépris envers les instances représentatives du personnel, et en particulier des délégués du personnel, la CFDT souhaite rappeler à la direction le rôle essentiel des délégués du personnel dans la défense des droits et des acquis de TOUS les salariés de l'ADEME, assistantes, ingénieurs, gestionnaires ainsi que les encadrants.

*Ils veillent autant au respect de l'application des accords d'entreprise, qu'à leur juste mise en œuvre.*

*Les délégués du personnel CFDT soulignent l'importance de la qualité de vie et du bien-être au travail, qu'ils défendent tous les jours dans les équipes, en directions régionales et dans les sites centraux.*

*Leurs actions s'inscrivent dans un fondement du droit. Elles visent à équilibrer le lien de subordination entre l'employeur et le salarié.*

*En aucun cas, elles ne peuvent être remises en cause. »*

Si la direction s'était montrée plutôt conciliante en séance, et accepté d'inscrire cette déclaration dans le PV de réunion, c'est finalement une fin de non-recevoir qui est adressée aux délégués du personnel CFDT : la déclaration ne sera pas inscrite au PV de réunion. Circulez, y'a rien à discuter !

Nous diffusons donc cette déclaration afin que tous les salariés en prennent connaissance...



Cette manière de procéder intéressera sûrement notre nouveau président, qui a déclaré récemment [qu'il accordera] « une importance toute particulière aux relations avec les instances qui portent la voix des salariés. ».

Chiche !

### Déménagements sauvages à Angers

Depuis mi-décembre, la direction a décidé d'un « plan » de déménagements à Angers, sans que le CHSCT n'en soit informé (et parfois même les salariés concernés).

Il apparaît que ce plan concerne plusieurs directions et une cinquantaine de personnes. La direction a bien tenté de minimiser l'ampleur des mouvements mais les DP ont vite reniflé l'arnaque. Avec de telles modifications, la direction est obligée de consulter le CHSCT et

de passer outre la mettrait sous le coup d'un délit d'entrave ou autre joyeuseté de cet acabit.

La direction nous informe que le but de cette opération est de regrouper les salariés de différentes directions qui sont éloignés physiquement de leurs directions et d'accueillir de nouvelles personnes.

L'ADEME embaucherait-elle ? Ce serait nouveau... Mais là n'est pas la question.

La direction poursuit en nous disant que le « micro zoning » n'est pas finalisé, que le nombre de personnes concernées n'est pas totalement connu, et patati et patata.

Bref, qu'une information est prévue au CHSCT du 6 mars. La CFDT demande alors à la direction que le CHSCT ne soit pas simplement informé mais consulté, et donc qu'il donne son avis sur les déménagements, comme le code du travail le prévoit, tout simplement !

### Skype est hype

Par défaut, les échanges par Skype (conversations, mails) sont considérés comme professionnels et réputés accessibles.



Personne ne peut accéder aux échanges entre salariés, pas même la direction car ils sont cryptés... Mais lorsque ces échanges reviennent dans Outlook et sont archivés, ils redeviennent consultables par l'employeur sauf à être estampillés « Personnel »

Une personne ayant l'intégralité des droits sur une boîte mail (« Accès total ») a, également, la possibilité de consulter ces conversations.



### Les Assises s'en relèveront elles ?

Il y avait une petite octantaine de salariés assistant aux dernières « Assises Européennes de la Transition Énergétique », qui se sont tenues en Suisse (Genève) fin janvier.

Devant cette affluence singulière pour un colloque se tenant à l'étranger, les DP CFDT se sont émus du coût et de l'intérêt de déplacer autant de personnes dans une période où les déplacements sont regardés à la loupe par la hiérarchie, contingentés en nombre, et les voyages en avion contraints d'un point de vue tarifaire.



Selon la direction, il s'agirait « de l'évènement le plus important de l'année pour les collectivités et leurs partenaires » (eh bé !) et qui favoriserait la montée en compétence des adémiens. Ça, on peut l'entendre.

Que les réservations en avance ont permis d'obtenir les meilleurs tarifs. Ça, par contre, on demande à voir les factures !

Dans un contexte budgétaire tendu, la CFDT a demandé à la direction, pour les Assises de l'année prochaine, qu'elle crée une ligne budgétaire particulière permettant de financer ce colloque afin que les frais y afférant n'amputent pas les budgets de déplacement des UG.

En séance, la direction a trouvé que l'idée était bonne.

À suivre...(cf. 1<sup>er</sup> point)

### Qui est miss ADEME ?



Dans un communiqué de presse publié pour la Saint Valentin, on découvrait les conseils d'une miss ADEME pour marquer l'« évènement » dans un meilleur respect de l'environnement.

Même si les messages sont louables, plusieurs salariés

ont exprimé leur malaise devant le ton de ce communiqué, jugé déplacé et sexiste.

La direction nous répond que le but est d'aller vers « une diversification des cibles presse que [l']ADEME cherche [et une] présence de l'agence plus importante dans la presse grand public féminine ».

Mais cela justifie-t-il d'adopter des références sexistes et un ton paternaliste utilisés dans ce type de presse ?

On vous laisse en juger par vous-même :

<http://presse.ademe.fr/2018/02/saintvalentin-pour-sai-mer-autrement.html>



### Enquête suite aux déménagements de Valbonne ? ça va pas la tête ! c'est beaucoup trop tôt !

Ah, bon... 4, 5 mois après leurs emménagements, les salariés de Valbonne ne seraient pas en mesure de savoir quels équipements ou aménagements complémentaires leur seraient nécessaires ?

« Meuh non... », nous répond la direction.

Sachez que du mobilier supplémentaire arrivera fin mars et des équipements acoustiques sont commandés.

Et ? ... Cela empêche-t-il de réaliser l'enquête prévue afin de vérifier qu'il n'y a pas de « trou » dans la raquette, de faire des commandes supplémentaires et

surtout d'évaluer l'impact de ce déménagement en fonction des personnes, notamment si elles partagent un bureau et à combien elle le partage ? « Ben oui », répond la direction. L'enquête sera réalisée au 2<sup>nd</sup> semestre 2018.



---

**Prochaine réunion : à Paris, où les DP se réuniront le jeudi 29 mars 2018**

---

Toujours à votre disposition, vos délégués du personnel CFDT

**Daniela HOUILLART**  
*Valbonne*

**Isabelle MIGLIORE**  
*Valbonne*

**Brigitte ROBIN**  
*Angers*

**Sophie ROLANT**  
*Valbonne*

**Denis TAPPERO**  
*Paris*

**Olivier THEOBALD**  
*Angers*

**Virginie LEMBAYE**  
*Angers*

**Frédéric BLONDEL**  
*Angers*

**Sandrine CARBALLE**  
*Valbonne*

**Alice GUEUDET**  
*Angers*

**Damien JULIENNE**  
*Angers*

**François-Renaud SIEBAUER**  
*DR PACA*

... et pour nous écrire : [cfdt@ademe.fr](mailto:cfdt@ademe.fr)

retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cfdt-ademe.fr/>

Et sur twitter : [@cfdtademe](https://twitter.com/cfdtademe)